



Déclaration liminaire des élus CGT au CTL du 22 février 2022

Monsieur le Président ,

Quoi qu'il arrive, quoi qu'il en coûte... la majorité des gouvernements du monde d'avant continuent leurs politiques comme si une pandémie n'entravait pas nos vies, comme si la période récente n'avait pas montré toutes les limites de ce système capitaliste, ultra libéral et mondialisé à l'extrême.

Les inégalités au niveau mondial, européen et français continuent de se creuser. Selon le dernier rapport d'OXFAM :

- depuis la pandémie de Covid, il y a un nouveau milliardaire toutes les 26 heures dans le monde alors que 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté ;
- si quelqu'un avait pu économiser 8000 euros par jour depuis 1789, il n'arriverait aujourd'hui qu'à 1 % de la fortune de Bernard Arnaud ;
- à 62 ans, un quart des 5 % des plus pauvres en France sont déjà décédées ;
- les hommes détiennent plus de 50 % de richesses en plus que les femmes ;
- le PDG de Sanofi gagne plus de 409 fois le salaire moyen d'une infirmière.

Les questions climatiques, environnementales, de pauvreté, de pouvoir d'achat doivent en urgence être prises en charge et des solutions être mises en œuvre.

Dans les pistes urgentes il devrait être question du renforcement et du financement des services publics, socle des sociétés plus justes, levier essentiel luttant au quotidien contre les inégalités.

Et pourtant, aux Finances et plus largement dans toute la fonction publique de l'État, l'entreprise de démolition des politiques publiques, des services publics et de l'emploi public se poursuit.

C'est le cas à la DGFIP où les réformes continuent : quoi qu'il en coûte !

Depuis 2008, plus de 30 000 emplois ont été supprimés.

Depuis 10 ans ce sont 400 emplois qui ont été supprimés à la DRFIP 35, c'est un véritable plan social.

Dans un contexte de crise sanitaire qui n'en finit plus, au titre de 2022, la DRFiP 35 fait disparaître encore 41 emplois et opère un redéploiement pour 14 emplois, **55 emplois sont ainsi concernés (13 A+, 2 A, 25 B et 15 C)**.

Rappelons aussi qu'aux suppressions d'emplois annoncées en janvier 2021 s'étaient ajoutées presque autant de vacances de postes suite au mouvement de mutation de septembre 2021.

Cette purge a de lourdes conséquences sur le quotidien des agents et leurs conditions de travail et pour les usagers en termes de qualité de service public, notamment du fait de l'industrialisation des tâches.

Avec la démétropolisation, vous vous félicitez de la création du service d'appui à la publicité foncière (SAPF) de Redon et des centres de gestion des retraites (CGR) de Rennes et Fougères qui permettrait d'équilibrer le bilan des emplois en Ille-et-Vilaine. Pourtant à terme, le département, et plus particulièrement les services de Rennes, contribueront à hauteur de **99 emplois** à la relocalisation des nouveaux services, qu'il s'agisse du SAPF, du centre de contact des professionnels de Cahors, de l'antenne des SIE de Rennes qui sera implantée à Lannion, de la création des pôles nationaux de contrôle à distance et de la réorganisation des services liaison-rémunération.

La fusion des SPF qui se profile au 1^{er} avril aura aussi des conséquences sur les conditions de travail mais aussi sur le service rendu au public. L'accès des Notaires au Fichier immobilier dont vous présentez aujourd'hui le dispositif va contribuer à externaliser ce service.

Les agents des Finances Publiques subissent une dégradation historique de leurs conditions de travail avec ces restructurations incessantes et aussi le gel de leur rémunération.

En effet, le rendez vous salarial du 9 décembre dernier a été une mauvaise farce: pas de revalorisation du point d'indice, gelé depuis 2010 ! La part indemnitaire n'a pas été revalorisée à la DGFIP et la valeur du point d'ACF est inchangée depuis plus de 10 ans. Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), dont l'application n'est que suspendue à la DGFIP, remplace l'existant par deux indemnités modulables au mérite et à la fonction. Il faudrait augmenter le point d'indice de **22,6%** pour qu'il retrouve sa valeur réelle de janvier 2000, compte-tenu de l'inflation sur la période qui va encore s'accroître dans les mois qui viennent.

Pendant la pandémie le ministre des Finances Monsieur Le Maire a pourtant été obligé de reconnaître le savoir faire et l'utilité des agents mais aucune reconnaissance pécunière n'a été actée et aucun moyen humain n'a été déployée.

Le directeur général se félicite aussi de disposer d'une administration d'élite mais celles et ceux qui en assurent au quotidien les missions attendent encore et toujours une reconnaissance à la hauteur de leur engagement, de leur investissement et de leur attachement au service public.

Il ne faut pas s'étonner alors que le nombre de candidats aux concours de la DGFIP diminue fortement chaque année.

En ce qui concerne les moyens humains, vous n'avez qu'une réponse localement : le recours massif à la contractualisation, vous détenez d'ailleurs le record de France du nombre de contractuels à la DGFIP.

Nous reviendrons sur le sujet au cours du CTL puisque le bilan de la campagne de recrutement des contractuels à la DRFIP 35 figure à l'ordre du jour.

Concernant le télétravail dont le bilan est aussi à l'ordre du jour, pour la CGT Finances Publiques, le dispositif fixé par l'arrêté du 26 août 2021 qui indemnise les télétravailleurs à hauteur de 2,50€ par journée de télétravail dans la limite d'un plafond de 220 € par an est loin de couvrir l'ensemble des frais occasionnés par le télétravail.

La CGT Finances Publiques demande la prise en charge par l'employeur de l'ensemble des coûts liés et frais liés à la mise en œuvre du télétravail.

De plus, il est indispensable de penser le télétravail sous l'angle de l'organisation du travail en concertation avec les agents et les organisations syndicales.

Enfin avez-vous mobilisé les acteurs de prévention (médecins du travail, inspecteurs santé et sécurité au travail et assistants de service social) pour animer ou co-animer des réunions de bilan ?

Pour toutes ces raisons, les agents vous demandent de nouveau de relayer leurs revendications à savoir :

- **l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ;**
- **l'augmentation de notre régime indemnitaire à la DGFIP ;**
- **des créations d'emplois statutaires ;**
- **l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.**

C'est pourquoi aussi ils seront en grève le 17 mars avec les autres salariés de la Fonction publique et du privé.

Rennes, le 22 février 2022